

Les conducteurs bénévoles

CAMPROND

Gilbert REBORDAS

Tél. 02 33 45 48 52

MUNEVILLE-LE-BINGARD

Thérèse LECARPENTIER

Tél. 02 33 45 28 79

Chantal HUE

Tél. 02 33 45 21 57

LA RONDEHAYE

Josiane LEPELLEY

Tél. 02 33 46 78 95

SAINT-SAUVEUR-LENDELIN

Claude & Josiane DESAINT DENIS

Tél. 02 33 07 66 24

Michel LACOLLEY

Tél. 06 43 15 65 52

Marie-Christine GISLARD

Tél. 06 88 18 82 16

Didier LEVAUFRE

Tél. 02 33 07 66 37

Pascal YBERT

Tél. 02 33 46 24 22

VAUDRIMESNIL

Louis CHOUCARD

Tél. 02 33 46 64 38

Président de l'association et coordonnateur :

Claude DESAINT DENIS – Tél. 02 33 07 66 24

6 résidence Saint-Louis

50490 Saint-Sauveur-Lendelin

Trésorier :

Guy FOSSARD – Tél. 02 33 07 17 48

Le Château

50570 Hauteville-la-Guichard

Solidarité transport, un partenariat entre la MSA et Familles Rurales

N'hésitez pas à contacter votre MSA

Tél. 02 33 06 42 65

<http://benevoles-14-50.msa.fr/>



vous accompagner

Solidarité transport

Canton de Saint-Sauveur-Lendelin



Conception et réalisation : MSA Côtes Normandes - Service Communication - © photos : COMSA services magisys - 12/2011

Solidarité transport

La MSA et l'association Familles Rurales du canton proposent un service de transport assuré par des bénévoles.

Qui peut en bénéficier ?

Toutes les personnes sans moyen de locomotion, non imposables sur le revenu et adhérentes à l'association.

Pour quoi ?

Pour vous accompagner dans des déplacements occasionnels : visites médicales, achat de médicaments, démarches administratives et sociales, visites aux malades...

Sont exclus les transports pris en charge au titre de l'assurance maladie.

Où ?

Dans un rayon géographique limité.
Voir carte ci-contre.

Quelle sera votre participation ?

- L'adhésion annuelle à l'association.
- Une participation aux frais kilométriques du bénévole.

Un reçu vous sera remis par le bénévole.

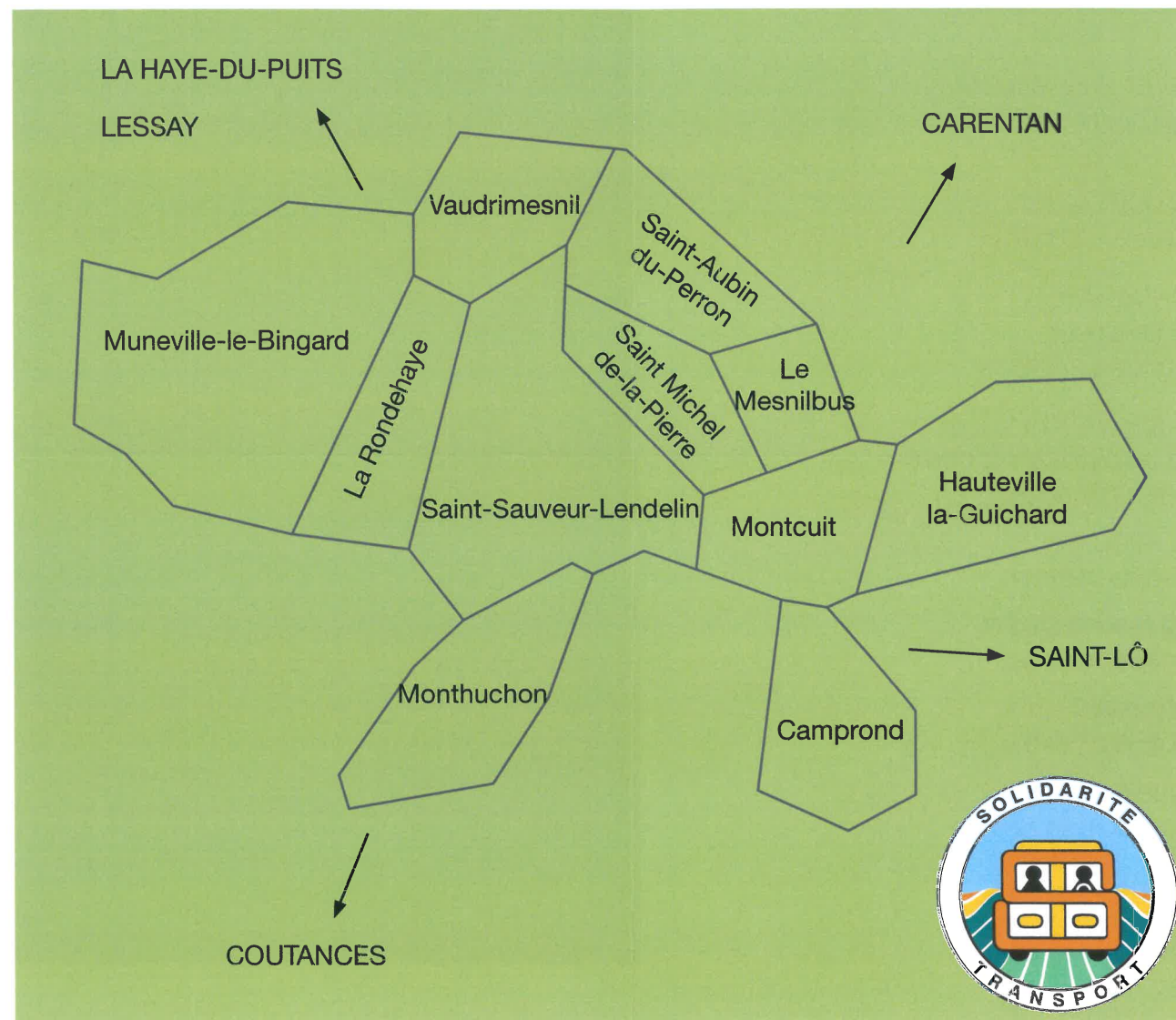
A qui vous adresser ?

Pour bénéficier de ce service, adressez-vous au bénévole le plus proche de votre domicile figurant sur ce document.

Si possible, prendre contact avec lui 48 heures avant le déplacement.

Zone géographique desservie

Votre lieu de départ ou d'arrivée doit se situer sur le canton de Saint-Sauveur-Lendelin.



Votre transport peut être assuré dans une zone délimitée par les villes de :

■ Carentan ■ Coutances ■ La Haye-du-Puits ■ Lessay ■ Saint-Lô